

Régler son loyer en toute simplicité!



OPTEZ POUR LE PRÉLÈVEMENT **AUTOMATIQUE**

la solution qui simplifie la vie!



ÉCONOMIQUE

C'est gratuit, pas de timbre à utiliser, ni d'enveloppe à poster. Le montant de votre loyer est prélevé directement sur votre compte bancaire ou postal.



SOUPLE

Au choix, 3 dates de prélèvement en fonction de la date de versement de vos ressources: le 2, 8 ou 14 de chaque mois.



PRATIQUE

Plus de souci d'envoi de votre paiement, ce sera fait automatiquement sans vous déplacer! Fini les chèques et les enveloppes à poster. Cela évite tout risque d'oubli! Vous pouvez suspendre à tout moment le prélèvement sur simple demande auprès de la SA des Chalets.



SÉCURISÉ

La SA des Chalets vous fait parvenir votre avis d'échéance avant de vous prélever. Vous gérez ainsi votre budget en toute sécurité, sans frais.

> Pour bénéficier de ces avantages et vous simplifier la vie

- 1. Complétez et signez l'autorisation de prélèvement automatique en pièce-jointe, joignez l'original de vos coordonnées bancaires (RIB).
- 2. Renvoyez ces 2 documents par courrier ou déposez-les à votre agence locative aux horaires d'ouverture ou encore remettez-les au gérant de votre immeuble pendant les heures de permanence.

Vous trouverez sur le mandat de prélèvement les informations caractérisant vos prélèvements, que nous vous invitons à conserver : Nom du créancier > SA HLM des Chalets Identifiant créancier SEPA (ICS) > FR 64ZZZ221473.

Une Référence Unique de Mandat (RUM) vous sera attribuée et communiquée sur vos avis d'échéance.



VOS AGENCES

Agence Garonne Nord 16, rue de Périole 31500 TOULOUSE

Agence Toulouse Cœur de Ville 16, rue de Périole 31500 TOULOUSE

Agence Candilis 14. rue Michel Labrousse 31100 TOULOUSE

Agence Garonne Sud 4, mail Françoise Dolto 31520 RAMONVILLE SAINT-AGNE

Agence Garonne Ouest 10 rue des Ecoles 31830 PLAISANCE-DU-TOUCH

LES AUTRES MOYENS DE PAIEMENT À VOTRE DISPOSITION

LE PAIEMENT PAR INTERNET Simple et rapide, en quelques clics

Vous pouvez régler votre loyer en ligne, rubrique "Mon espace personnel" du site internet **www.groupedeschalets.com**

Après avoir créé votre compte grâce à l'étape PREMIÈRE CONNEXION, il vous suffira de :

> Saisir votre numéro de contrat et votre mot de passe*, puis de cliquer sur Mon compte.

les avantages

- > une solution simple, rapide et gratuite
- > un paiement sécurisé grâce à sa plateforme dédiée
- > un suivi de votre compte locataire
- > plus pratique, de chez vous... ou d'ailleurs!
- * Cet accès est sécurisé et strictement personnel. Veillez à bien conserver votre mot de passe.

ET AUSSI

Le TIP SEPA (titre interbancaire de paiement SEPA)

À renvoyer daté et signé grâce à l'enveloppe jointe à votre avis d'échéance.

Le chèque bancaire ou postal

À renvoyer sous enveloppe retour jointe à votre avis d'échéance avec le TIP non signé.

Le paiement en espèces

Rendez-vous dans votre bureau de poste muni de votre avis d'échéance pour acquitter votre loyer en liquide (Prestation facturée par la Poste).

DES QUESTIONS SUR VOTRE LOYER ?

Contactez votre chargé(e)



DES DIFFICULTÉS
POUR PAYER
VOTRE LOYER?

N'attendez pas... Contactez votre chargé(e) de recouvrement!



GROUPE DES CHALETS

29, boulevard Gabriel Koenigs CS 23148 - 31027 Toulouse cedex 3

tél.: 05 62 13 25 25 fax: 05 62 13 25 99

www.groupedeschalets.com

